



COLDWELL BANKER
CROWN REALTY

BAREME D'HONORAIRES 2022

Régie par la Loi 70-9 du 2 janvier 1970 et le Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

Honoraires de vente ou d'acquisition d'immobilier résidentiel

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
• A partir de 600.000 €	5%
• De 300.000 € à 599.999 €	6%
• Jusqu'à 299.999 €	20.000 € forfaitaire

- Forfait minimum de perception de 10.000 € TTC pour les parkings, caves, terrains non constructibles

Ces honoraires sont intégralement à la charge du vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Honoraires de vente ou d'acquisition d'immobilier non résidentiel

- 12 % TTC du prix de cession Hors Taxes, hors droits des fonds de commerces, du droit au bail, de vente de locaux commerciaux ou des bureaux, de cession des parts sociales ou des actions de sociétés et des cessions en procédures collectives.
- 30% TTC du loyer annuel TTC net de charges en cas de reprise de bail.
- Forfait minimum de perception : 10.000 € TTC.

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

*Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires incluent la TVA à 20 %.*

COLDWELL BANKER® CROWN REALTY
71 Grande rue 78640 Neauphle le Château / +33 6 75 24 02 22
crownrealty@coldwellbanker.fr

Dénomination sociale SAS FRANCK OUDART REAL ESTATE au capital de 10.000€ ayant son siège social au 71 Grande rue 78640 Neauphle le Château inscrite au RCS Versailles sous le numéro 910 683 580, titulaire de la carte professionnelle numéro CPI 78012022000000049 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France, représentée par son Président Dominique RESTINO et assurée en RCP par ALLIANZ IARD.

Chaque membre du réseau Coldwell Banker est financièrement et juridiquement indépendant.